



>>>> // Consulter les :

Menus : [Septembre - octobre 2019](#)

**Les objectifs :**



## Inscriptions

### Les inscriptions ont lieu :

- Dès le mois de juin dans le cadre du dossier unique distribué dans les classes ou sur demande en mairie.

**Inscription régulière** : elle concerne les enfants qui prennent un ou plusieurs repas par semaine de façon régulière.

**Inscription occasionnelle** : elle concerne les enfants dont les familles ont des besoins ponctuels.

**Allergies alimentaires** : Les familles dont les enfants doivent suivre un régime alimentaire dans le cadre d'une allergie devront établir un PAI au sein de l'école et le signaler à l'inscription. Un document précisant les modalités du repas à fournir par la famille leur sera adressé. Ce document devra être retourné en mairie signé.

### La facturation :

- Pour les enfants de primaire et de maternelle, la facturation est mensuelle à terme échu.  
- Possibilité de payer en ligne grâce au "Service aux familles" (Inscription au service à l'enfance en mairie)

## Tarifs

### Maternelle :

- tarif unique : 3,25 euros par repas

*Pièces à fournir* :

- *remplir le dossier d'inscription "maternels" envoyé aux familles en juin et disponible en mairie*
- *attestation employeur des deux parents*

**Primaire** :

- *tarif unique : 3,25 euros par repas*

*Pièces à fournir* :

- *remplir le dossier du service à l'enfance (distribué en juin et pour l'année en cours, disponible au service à l'enfance en mairie)*
- *attestation employeur des deux parents*

Tarifs PAI : 1,70 euros

## **AIDES**

Des aides à la restauration existent. Elles sont calculées en fonction du quotient familial.

### Important

Le tarif de la pause méridienne inclus le prix du repas, les frais de personnel et l'ensemble des ateliers proposés aux enfants. Les frais liés aux locaux sont pris en charge par la commune.

### Absences

Pour que les absences soient déduites de la facturation, merci de les signaler au plus tard le vendredi (jusqu'à 16 h) de la semaine précédente [sur le nouveau service aux familles en ligne](#) par téléphone (01 60 35 40 08), par courriel à [contactenfance@mairie-de-collegien.fr](mailto:contactenfance@mairie-de-collegien.fr)

### Documents pour approfondir :

- [projet pédagogique restauration maternelle](#)
- [projet pédagogique restauration primaire](#)

Enregistrer

Enregistrer

Enregistrer

Enregistrer

Enregistrer

Enregistrer

Enregistrer

Enregistrer